



L'anesthésie de l'enfant

un bon accompagnement, de la préparation au réveil

Concours national ouvert aux services d'anesthésie

Si les conditions techniques et la sécurité de l'anesthésie de l'enfant ont largement progressé, pour l'enfant comme pour ses parents, l'anesthésie reste une source d'inquiétude majeure. Outre l'appréhension concernant le succès de l'opération et d'éventuelles séquelles, les principaux motifs d'inquiétudes sont : la peur de se rendre dans un lieu inconnu (le bloc opératoire), la peur liée à l'anesthésie, la peur de la séparation d'avec les parents, la peur de la douleur au réveil et en post- opératoire.

Ces peurs légitimes, éventuellement dues aux représentations erronées des enfants lorsqu'ils sont peu ou mal informés, peuvent considérablement être réduites lorsqu'un projet d'accueil spécifique pour les enfants est mis en place par le service d'anesthésie. Chaque étape du parcours que va vivre l'enfant peut faire l'objet d'un aménagement particulier : la consultation d'anesthésie, le circuit pour se rendre au bloc, l'attente avant l'induction, l'endormissement et le réveil, la gestion de la douleur, la présence des parents, le retour dans la chambre... Ces pratiques adaptées à la pédiatrie peuvent être d'ordre technique ou médicale (matériel spécifique, prévention de la douleur, outils d'évaluation adaptés), architectural (décoration des espaces, création d'espaces dédiés), organisationnel (postes ou temps dédié à l'information, gestion du flux, coordination avec les autres services concernés...), relationnel (approche ludique, distraction...), etc.

En organisant ce concours, l'association SPARADRAP souhaite valoriser les réalisations d'équipes d'anesthésie visant à améliorer l'accueil des enfants, pour encourager d'autres équipes à s'en inspirer. Le délai important entre l'annonce du concours et le dépôt du dossier de candidature peut également permettre à certaines équipes, de s'investir dans un projet avant de se porter candidat au concours.

Règlement du concours

1 - Objectifs du concours

- Promouvoir un accueil de qualité de l'enfant et de sa famille au bloc opératoire.
- Promouvoir la complémentarité des moyens non pharmacologiques et pharmacologiques de prise en charge de la douleur.
- Repérer et valoriser des bonnes pratiques, des idées innovantes, efficaces, reproductibles.

2 - Qui peut concourir ?

Les équipes d'anesthésie exerçant en France dans des structures de soins publics ou privés accueillant des enfants au bloc opératoire dans le cadre d'un acte programmé.

Sont exclus :

- Les équipes d'anesthésie accueillant des enfants hors bloc opératoire ou dans le cadre d'urgences (en soirée ou la nuit), du fait d'une organisation et d'une coordination différente.
- Les candidatures à titre individuel dans la mesure où la qualité de l'accueil au bloc opératoire est obligatoirement dépendante d'un travail d'équipe.
- Les équipes lauréates du concours sur la distraction des enfants lors des soins organisé par SPARADRAP en 2009 pour donner l'opportunité à d'autres équipes pédiatriques de valoriser leur travail.
- Les équipes d'anesthésie d'autres pays que la France dans la mesure où l'organisation et la réglementation du parcours anesthésique y sont très différentes.

3 - Les critères de sélection des dossiers

Les dispositifs des équipes candidates doivent être déjà mis en place et être opérationnels.

Les dossiers seront étudiés selon 3 grands thèmes : le pré-opératoire, le post-opératoire et la pérennisation du projet. Chaque thème fera l'objet d'une notation spécifique.

Il n'est pas nécessaire que l'équipe se soit impliquée dans tous les items proposés pour concourir.

Du pré-opératoire à l'induction

Il s'agit de tout ce qui est mis en place avant l'induction de l'enfant.

- **L'information et la préparation de l'enfant et de sa famille**
Remise de documentation, présentation des lieux, du matériel et du personnel, recueil des choix de l'enfant...
- **Gestion de l'anxiété et de l'inconfort**
Jeûne, prémédication, attente, pudeur, environnement ...
- **Gestion de la séparation d'avec les parents**
Préparation, rituels, limitation...
- **Prévenir et soulager la douleur de l'enfant**
Moyens médicamenteux et non médicamenteux, protocole, mobilisations de l'enfant...
- **Description concrète de l'induction**
Description des stratégies mises en œuvre pour le bon déroulement de l'induction d'un enfant.

Du post-opératoire à la sortie de SSPI

Il s'agit de tout ce qui est mis en place à partir du réveil de l'enfant.

- **L'évaluation et le soulagement de la douleur**
Outils d'évaluation adaptés, moyens médicamenteux et non médicamenteux, protocoles...
- **Gestion de l'anxiété et de l'inconfort**
Vomissements, soif, agitation, froid, bruit, lumière, environnement...
- **Information des parents, organisation de leur présence**
Coordination, consignes, précautions...
- **Préparation de la sortie de la SSPI**
Transmission et coordination avec le service d'hébergement, conseils de surveillance, prescription...

L'évaluation et la pérennisation

- **La démarche d'équipe et la coordination avec les autres services concernés** : consultation de chirurgie, hospitalisation, urgences, service de brancardage, constitution des groupes de travail, réunions de service...
- **Pérennisation des actions mises en place** : rédaction de protocoles, formations continues suivies, formation du nouveau personnel et des étudiants, communication lors de congrès ou journées professionnelles, publications...
- **Evaluation de l'efficacité des moyens mis en place**
Etude, enquête, audit, évaluation des pratiques professionnelles (EPP)

4 - Précisions sur les critères de sélection

L'originalité des projets ne sera pas retenue comme un critère prédominant dans la sélection des dossiers. Le jury sera avant tout attentif à l'efficacité des actions mises en place, leur reproductibilité et leur pérennisation.

Le jury évaluera les efforts fait pour la qualité de l'accueil et non pas d'éventuels choix thérapeutiques ou techniques chirurgicales.

Dans certains cas, les organisateurs pourront mandater un observateur chargé d'aller recueillir, au sein des structures dans lesquels exercent les candidats, des informations complémentaires sur le dispositif mis en place. Les candidats concernés seront prévenus au minimum 15 jours avant la visite.

Afin de permettre au jury d'avoir une vision concrète des actions mises en place par les équipes, les documents visuels (photos et film) devront représenter des mises en situation réelles avec des enfants et éventuellement des parents.

5 - Montant des prix

Les prix décernés se situeront entre 1 000 et 3 000 €. En fonction du nombre et de la qualité des candidatures reçues, le jury déterminera ultérieurement le nombre de prix qui sera attribué. Le jury se réserve la possibilité de créer un ou plusieurs prix spéciaux.

L'enveloppe globale à partager entre les lauréats s'élève à 15 000 €.

Le prix ne pourra être remis qu'à une entité morale : association, établissement public ou privé... mais en aucun cas à une personne privée.

Les lauréats s'engagent à utiliser la totalité des sommes qui leur seront attribuées à l'amélioration du projet primé ou à la création d'autres projets tendant à des buts similaires et à en tenir informée l'association, au plus tard l'année suivant la clôture du concours.

6 - Le jury

Le jury sera composé de professionnels exerçant dans le domaine médical et paramédical impliqués dans l'amélioration de la prise en charge des enfants lors des soins et en particulier au bloc opératoire.

La liste des membres du jury sera communiquée en février 2012.

Le choix du jury sera souverain et ses décisions réputées sans appel.

7 - Calendrier

- Date limite de réception des dossiers : 2 mai 2012 (cachet de la poste faisant foi)
- Désignation des lauréats : juillet 2012
- Date de remise des prix : septembre 2012 lors du congrès de la S.F.A.R. (Société française d'anesthésie et de réanimation)
- Mise en ligne des dossiers des lauréats sur le site Internet de SPARADRAP : septembre 2012

8 - Autorisation de diffusion des dossiers de candidature

Afin de valoriser et faire connaître les actions des lauréats, leurs dossiers de candidature (dossier et documents visuels) seront mis en ligne sur le site Internet de SPARADRAP. A cette fin, les participants sont tenus de s'assurer qu'ils détiennent tous les droits et autorisations relatifs aux documents joints au dossier de candidature. L'association SPARADRAP ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de litige.

SPARADRAP pourra éventuellement demander l'autorisation à certains candidats de mettre en ligne leur dossier de candidature et les documents annexes, même s'ils ne sont pas lauréats.

9 - Acceptation du présent règlement

Le fait de participer implique l'acceptation, sous toutes ses formes et sans aucune restriction, du présent règlement.

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.

*Un concours organisé par l'association SPARADRAP avec le soutien
du Laboratoire Abbott, de la Fondation Apicil, de la Fondation de France et de l'UNAF,
avec le parrainage du Ministère de la Santé.*